



# L'AVENIR DE L'ECONOMIE LOCALE

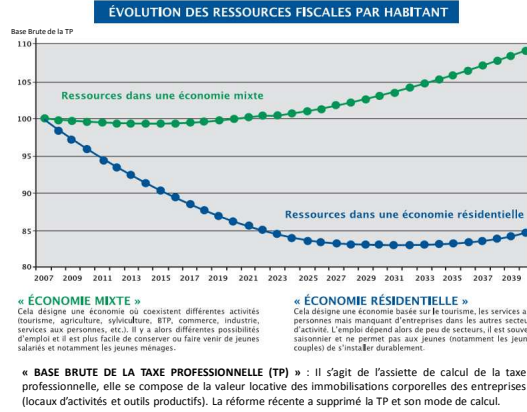
## LES RESSOURCES FISCALES LIEES AUX CHOIX ÉCONOMIQUES...

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent peut connaître deux types de développement selon les choix qui seront faits :

- l'un reposant sur un certain volontarisme de la puissance publique : scénario 1 dit **scénario mixte** (en vert)
- un autre dans lequel ce sont plutôt les «forces de marché» qui orientent le développement : scénario 2 dit le **scénario «tout résidentiel»** (en bleu)

Pour comparer ces scénarios :

- Simulation de l'évolution de la base brute de la taxe professionnelle à l'horizon 2040
- Simulation du doublement de population d'ici 2040



### « ÉCONOMIE MIXTE »

Cela désigne une économie où coexistent différentes activités (tourisme, agriculture, sylviculture, BTP, commerce, industrie, services aux personnes, etc.). Il y a alors différentes possibilités d'emploi et il est plus facile de conserver ou faire venir de jeunes salariés et notamment les jeunes ménages.

### « ÉCONOMIE RÉSIDENTIELLE »

Cela désigne une économie basée sur le tourisme, les services aux personnes mais manquant d'entreprises dans les autres secteurs d'activité. L'emploi dépend alors de peu de secteurs, il est souvent saisonnier et ne permet pas aux jeunes (notamment les jeunes couples) de s'installer durablement.

« **BASE BRUTE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (TP)** » : Il s'agit de l'assiette de calcul de la taxe professionnelle, elle se compose de la valeur locative des immobilisations corporelles des entreprises (locaux d'activités et outils productifs). La réforme récente a supprimé la TP et son mode de calcul.

Le scénario 1 : le secteur traditionnel (industrie, agriculture, sylviculture...) est préservé par la puissance publique donc :  
 → Les ressources fiscales des collectivités territoriales augmentent  
 → La base brute fiscale = (Taxe professionnelle /habitant) se maintient en début de période

La collectivité cherche ici à préserver ces potentiels et anticipe les risques en travaillant avec les acteurs du territoire permettant de stabiliser les recettes.

Le scénario 2 : Le départ lent mais régulier des activités industrielles implique :  
 → La réduction du rendement fiscal  
 → La croissance du tertiaire ne suffit pas à compenser  
 → Le ratio base brute/habitant évolue négativement puis stagne.

Le recul du potentiel budgétaire des collectivités territoriales du pays sera plus fort lorsque le tissu commencera à se résidentialiser et à se tertiariser.

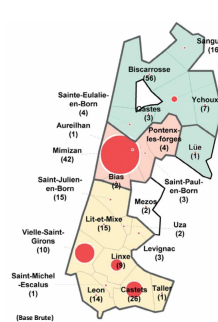
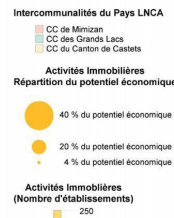
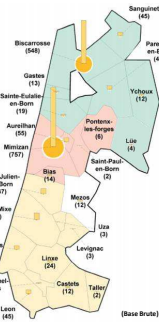
## LE CONTEXTE ACTUELLEMENT : 3 spécialisations (Bois, papier, chimie)

En 2009, la seule « spécialisation » tertiaire concerne l'immobilier...

... alors que trois spécialisations industrielles se partagent le territoire

(Source : observatoire fiscal territorial INFOTEP)

Le secteur de l'immobilier est la seule « spécialisation » tertiaire du territoire, par la présence d'un très grand nombre de petites agences immobilières. Le fait que cette activité soit la seule véritable spécialisation tertiaire du Pays montre l'importance de son attractivité touristique et résidentielle. Les activités tertiaires ont un rendement fiscal très faible, largement inférieur au secteur industriel (valable dans le contexte fiscal antérieur à la réforme de la Taxe Professionnelle (TP)).



Le Pays LNCA est un des pôles industriels significatifs du département. Il est structuré par trois spécialisations industrielles fortes qui structurent les ressources fiscales des collectivités et une part significative de l'emploi et des sous-traitances locales : l'industrie papetière (Gascogne Paper à Mimizan), la chimie (DRT à Vielle) et le travail du bois (Darbo à Linxé).

## QUEL SCENARIO POUR 2040?

### SCÉNARIO

#### « TOUT RÉSIDENTIEL ET TOURISTIQUE »

Le caractère tertiaire et saisonnier des activités se traduit par un fort ratio établissements/population. Ce scénario impliquerait un doublement global du nombre d'établissements mais avec des variations sectorielles selon que le secteur dépend ou non du pouvoir d'achat local.  
 Tenant compte de la croissance différentielle des secteurs d'activité, la croissance démographique générerait 4000 établissements supplémentaires (commerces, ...) mais les activités pérennes (industries, ...) régresseraient au profit des activités saisonnières. Le fonctionnement économique du territoire serait ainsi encore plus saisonnier.  
 Mais un second élément interviendrait : l'accroissement de l'instabilité économique. En effet, une économie dépendant majoritairement de la consommation locale est très sensible à la conjoncture. On verrait ainsi des

créations saisonnières dans les phases de croissance (immobilier, commerce, services, restauration, etc.) et une forte contraction de l'activité dans les phases de stagnation ou de recul du pouvoir d'achat.  
 Enfin, une économie essentiellement résidentielle et touristique est faiblement génératrice de revenu, les rémunérations brutes moyennes y sont inférieures d'environ 29% à celles de la sphère productive. Ce scénario éloignerait des logiques durables de développement d'une part, fragiliserait la fiscalité locale, les ressources et la planification budgétaire d'autre part. Ainsi, les secteurs « traditionnels » (agriculture, industrie, énergie) passeraient de 9,3 % du total des établissements à 2,3 %, soit une marginalisation de leur présence et de leur influence économique mais aussi dans les priorités et les représentations du territoire. A l'opposé, les secteurs

tertiaires et à dominante saisonnière seraient fortement croissants et dominants, y compris dans l'influence économique et les priorités territoriales. La différence se situerait toutefois au plan fiscal, la structure de la taxe professionnelle et des taxes foncières étant aujourd'hui telle que les activités tertiaires sont sous imposées au regard des activités industrielles. Il faut en effet 5 à 10 m<sup>2</sup> de tertiaire pour compenser la perte d'un m<sup>2</sup> d'activité industrielle (ratio valable dans le contexte fiscal précédant la réforme de la TP : cette nouvelle fiscalité sur les entreprises est assise en partie sur leur Valeur Ajoutée et pèsera à ce titre davantage sur les entreprises de services).

La variabilité et saisonnalité économique accroîtraient ainsi les risques d'instabilité budgétaire, même sans perte de grands établissements.

### SCÉNARIO VOLONTARISTE

Le postulat de départ est le même, soit un doublement de la population d'ici 2040. Cela implique un doublement du nombre d'établissements dans les secteurs dont l'activité est fortement corrélée au niveau de population. Mais ce scénario comprend une légère croissance des secteurs traditionnels (industrie, agriculture, sylviculture notamment), mieux préservés par l'action publique, plus orientée sur l'anticipation :

- Soutien aux combinaisons de projets industriels innovants et intégrant éventuellement les activités traditionnelles : 3 exemples de valorisation énergétique, - Partenariat entre Tom d'Aqui (producteur de tomates sous serres) et Vermillon (pétrole) à Parentis, - Partenariat Bioere et Gascogne Paper : chaufferie biomasse à Mimizan - et EO2 à Pontenx, production de granulés bois sous bâtiments producteurs d'électricité photovoltaïque.
- Actions réglementaires pour éviter la mutation des locaux d'activité vers de l'habitat,
- Travail en commun avec les représentants des branches professionnelles sur l'anticipation du départ à la retraite et sur l'accompagnement dans la gestion des compétences
- Soutien à la filière bois dans la seconde transformation voire à l'émergence de nouvelles productions, par exemple les meubles en bois massifs pour enfants et collectivités,
- Promotion de la construction bois en pin maritime et des écomatériaux (exemple : isolant végétal réalisé à partir des essences locales).

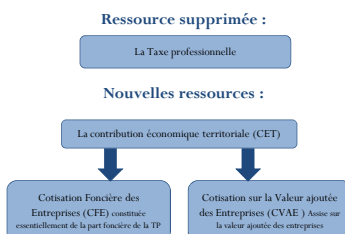
Dans ce scénario, le nombre total d'établissements passerait de 4 737 en 2007 à environ 9000 en 2040. Le poids relatif des secteurs traditionnels baisserait mais davantage du fait de la croissance plus élevée des secteurs tertiaires que d'un recul en nombre. Ainsi, ces secteurs maintiendraient leurs effectifs d'entreprises ou en gagnerait une petite quantité. Au total, le scénario « tout touristique et résidentiel » compterait environ 300 établissements de moins que le scénario articulant un développement touristique et une préservation des activités essentielles se situe au niveau de la « flexibilité » des activités présentes : un scénario tout résidentiel est plus sensible aux retournements conjoncturels et les phases de contraction/dilatation du tissu y sont plus marquées.

## L'AVENIR DES FINANCES LOCALES APRES LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE?

Un des points importants évoqué dans la réforme territoriale est la disparition de la « taxe professionnelle », principale source de revenu des communes et des communautés de communes. La réforme permet toutefois de maintenir le lien fiscal entre l'activité économique des entreprises et le territoire de la collectivité locale d'implantation.

La taxe professionnelle va être remplacée par :

- une taxation sur la valeur ajoutée : la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**
- et par une imposition foncière des entreprises : la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**.



La réforme de la taxe professionnelle induit une incertitude sur la pérennisation des ressources fiscales des collectivités et en particulier les communautés de communes dont c'était la seule recette fiscale. L'un des rares moyens d'action pour limiter ce risque est de constituer des Commissions Intercommunales des Impôts Directs (CIID) au sein des communautés de communes.

Cette commission se substitue aux commissions communales. Le rôle de ces CIID est d'actualiser les valeurs locatives des locaux commerciaux et des biens divers, en mettant à jour les bases foncières, elle garantit les ressources fiscales. Elle se positionne comme un observatoire du foncier afin de donner un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale.